

PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 2 septembre 2025

Etaient présents :

MMES et MM FOUILLOUX RIVIERE BILLARD LAGREZE HUDRY GUYONDET GERVIER LABRUNIE MONTANARI GOLLIET

Absents excusés :

Mme GROSROYAT : pouvoir à M. BILLARD

Mme DE SAEVER

M. FERNANDEZ : pouvoir à M. FOUILLOUX

M. MAKHLOUF : pouvoir à Mme LABRUNIE

Absent :

M. RENAUT

1°) Ouverture de la séance

- a) Vérification du quorum
- b) Nomination d'un secrétaire de séance
- c) Approbation du compte-rendu du 1^{er} juillet

2°) Finances – Economie

- a) Etat des factures
- b) **Transfert des garanties d'emprunts – Fusion absorption de la société SA HLM LOGEMENT ALPES RHONES (SOLLAR) par la société 1001 Vies Habitat**
- c) **Avenant n°1 au contrat d'assurance tous risques chantier pour la construction de l'école maternelle et du réfectoire**
- d) **Mise en place d'une convention d'utilisation de la piscine municipale de Gex pour l'année scolaire 2025-2026**
- e) **DM n°1**
- f) **Modification du tableau des emplois permanents**
- g) **Extension réseau électrique – contribution financière**
- h) **Tarification d'occupation du domaine public – Modification de la délibération D2019_046 du 3 septembre 2019**

3°) Urbanisme

- a) Dossiers vus en commission des 28 juillet et 20 août
- b) Dossiers acceptés/refusés depuis le 1^{er} juillet
- c) Déclaration(s) d'intention d'aliéner

4°) Ecole – Cantine – Centre de Loisirs

- a) Informations diverses

5°) Travaux, Bâtiments et Voirie

- a) Informations diverses

6°) Commission CLAC – Informatique

- a) INFORMATIQUE : informations diverses
- b) CLAC : informations diverses

7°) Affaires sociales et CCAS

- a) Informations diverses

8°) Communauté d'agglomération

- a) Compte rendu du conseil communautaire du 9 juillet
- b) Compte rendu des différentes commissions

9°) Questions/informations diverses

1°) Ouverture de la séance

- a) Le quorum est atteint, 11 conseillers sont présents à l'ouverture de la séance.
- b) Monsieur le Maire demande qui est volontaire pour être secrétaire de séance, M. RIVIERE se propose et est désigné.
- c) Approbation du procès-verbal du 1^{er} juillet : Le PV est approuvé à l'unanimité.

2°) **Finances – Economie**

- a) **Etat des factures** : la liste présentée n'appelle aucune remarque particulière.
- b) **Transfert des garanties d'emprunts – Fusion absorption de la société SA HLM LOGEMENT ALPES RHONES (SOLLAR) par la société 1001 Vies Habitat** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la SA HLM LOGEMENT ALPES RHONE (SOLLAR) va soumettre à son assemblée générale un projet de fusion-absorption par sa société mère 1001 Vies Habitat à compter du 31 décembre 2025.
La commune s'est portée garante à hauteur de 50% par délibération D2012_020 en date du 6 mars 2012 des emprunts contractés par SOLLAR pour l'opération LES ROSELIERES auprès de la Caisse des Dépôts et de Consignations. 1001 Vies Habitat confirme son engagement à honorer l'ensemble des obligations découlant de ces garanties et à maintenir les conditions d'origine des emprunts garanties et transférés à 1001 Vies Habitat. A cet effet, il convient que les garanties d'emprunts accordées à SOLLAR soient transférées à la société absorbante 1001 Vies Habitat. L'état de la dette est présenté en annexe. Le conseil accepte à l'unanimité.
- c) **Avenant n°1 au contrat d'assurance tous risques chantier pour la construction de l'école maternelle et du réfectoire** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de sa séance du 7 mai 2024, il avait été décidé de souscrire auprès de SMACL ASSURANCES une assurance tous risques chantier pour la construction de l'école maternelle et du réfectoire. Le chantier ayant pris du retard et donc la date de livraison étant décalée pour le début d'année 2026, il y a lieu de prendre un avenant à ce contrat d'assurance. L'avenant s'élève à 4'981.75€ TTC. Le conseil accepte à l'unanimité.
- d) **Mise en place d'une convention d'utilisation de la piscine municipale de Gex pour l'année scolaire 2025-2026** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'école de Segny utilise la piscine municipale de Gex pour dispenser des cours de natation aux élèves.
La ville de Gex souhaite mettre en place une convention d'utilisation de cet équipement afin de formaliser les règles d'utilisation et de services rendus et de préciser le système de tarification à savoir 53€ par séance pour le forfait scolaire groupe classe sans MNS d'enseignement et 77.50€ par séance pour le forfait scolaire groupe classe avec MNS d'enseignement. Le conseil accepte à l'unanimité.
- e) **DM n°1** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à une modification de crédits au budget primitif. En effet, le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) a informé la commune de l'annulation du projet d'alimentation électrique d'une borne de recharge. La commune avait versé, en 2019, un acompte pour ces travaux. Le SIEA a récemment procédé au remboursement de cette somme. Or, la subvention correspondante avait été intégralement amortie dans les écritures communales. Il y a donc lieu d'effectuer une reprise des amortissements concernés, afin de régulariser la situation budgétaire. Le conseil accepte à l'unanimité.
- f) **Modification du tableau des emplois permanents** : Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité. Suite à une demande de mise en disponibilité de l'actuelle directrice du centre de loisirs et à la démission de son directeur adjoint, il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois. En effet, il y a lieu d'embaucher deux nouveaux agents pour prendre la direction du centre de loisirs sur un grade correspondant à des missions de direction. Il est proposé de modifier le tableau des emplois permanents actuel avec la création d'un poste appartenant au cadre d'emploi des animateurs (catégorie B) à temps complet. Le conseil accepte à l'unanimité.
- g) **Extension réseau électrique – contribution financière** : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de raccordement n° RAC-ALP-25-003924 ayant fait l'objet du permis de construire n°00139923B0005 délivré le 22 août 2023. Il précise que la part de contribution correspondant à l'extension située hors du terrain d'assiette de l'opération est due par la commune compétente pour la perception des participations d'urbanisme, suite à la délivrance du permis de construire et à la demande de raccordement au réseau d'électricité. Le montant de la contribution s'élève à **5'917.68€ TTC**. Le conseil accepte à l'unanimité.

- h) **Tarification d'occupation du domaine public – Modification de la délibération D2019_046 du 3 septembre 2019** : Monsieur le Maire rappelle la délibération du 3 septembre 2019 et propose d'y apporter quelques modifications et précisions. Conformément à l'article L2125-1 du Code Général de la Propriété de la Personne Publique qui stipule que « toute occupation ou utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance. Les modifications apportées, acceptées à l'unanimité, concernent l'ajout de redevances pour l'installation de commerces ambulants, à savoir :

Nature de l'occupation	FORFAIT
Commerce ambulant (alimentaire et service à la personne) pour un jour par semaine	12,50€ / mois (150€/année civile complète pour le stationnement uniquement) 4€ / jour pour une seule installation par mois
Commerce ambulant ponctuel (outilleurs, etc..)	50€ / installation journalière uniquement

CONSOMMATION D'ENERGIE RESULTANT DE L'OCCUPATION

Nature de l'énergie	FORFAIT
Eau / jour	01,50€
Electricité / jour	02.50€
Eau / mois	05.00€
Electricité / mois	12.00€
Eau / année	60.00€
Electricité / année	120.00€

3°) Urbanisme :

a) Dossiers vus en commission des 28 juillet et 20 août

• **Déclarations préalables**

- M. ABOUDI K., Rue des Anémones : remplacement porte garage en baie vitrée = avis favorable
- M. FOUILLOUX JP., Rue de la Velle : installation panneaux solaires = avis favorable
- M. FOUILLOUX JP., Impasse des Plantages : installation panneaux solaires = avis favorable
- M. FOUILLOUX G., Impasse des Plantages : installation panneaux solaires = avis favorable
- M. BONNIN S., Impasse des Plantages : installation panneaux solaires = avis favorable
- Mme GODET M., Rue du Vieux Bourg : remplacement d'un velux = avis favorable
- SAS SOLTEO, Impasse de Chenaz : installation photovoltaïque = avis favorable
- Mme DUMON S., Impasse des Claisets : modification velux, menuiseries, façades et isolation extérieure = avis favorable
- SUNOLOGY, Rue des Plantages : installation photovoltaïque = avis favorable
- M. MICHELAT S., Route de Versonnex : isolation et ravalement façades = avis favorable

• **Permis de construire**

- M. PERNOT J., Rue des Carpières : extension, porche entrée, piscine = avis favorable

• **Demande d'enseignes**

- SO GOOD TRAITEUR, Rue du Vieux Bourg : installation de 2 enseignes = avis favorable

b) Dossiers acceptés depuis le 1^{er} juillet

• **Déclarations préalables**

- M. FOUILLOUX JP., Rue de la Velle pour installation panneaux solaires
- M. FOUILLOUX JP., Impasse des Plantages pour installation panneaux solaires
- M. FOUILLOUX G., Impasse des Plantages pour installation panneaux solaires
- M. BONNIN S., Impasse des Plantages pour installation panneaux solaires
- Mme GODET M., Rue du Vieux Bourg pour remplacement d'un velux
- SAS SOLTEO, Impasse de Chenaz pour installation photovoltaïque
- Mme DUMON S., Impasse des Claisets pour modification velux, menuiseries, façades et isolation extérieure
- SUNOLOGY, Rue des Plantages pour installation photovoltaïque
- M. MICHELAT S., Route de Versonnex pour isolation, ravalement façades, et clôture et portail

- M. HOYOS AGUILAR F., Rue du Vieux Bourg pour isolation et rénovation de façades
- M. CASTANT R., Rue des Pommeries pour installation clim en façade
- Mme GBEBENI S., Chemin de Beule pour rénovation clôture avec muret
- M. GROSROYAT Ch., Rue de la Rogeraie pour installation photovoltaïque
- M. RONDINAUD Ch., Rue de la Belle Fermière pour extension terrasse et installation SPA
- **Permis de Construire**
 - M. LE RUMEUR L., Rue de la Gravière pour modification façades, toiture, isolation et surélévation
 - Mme HADJADJ D., Rue de la Velle pour l'aménagement d'un logement dans ancienne grange
 - M. BARBOSA J., Chemin de Beule pour modification coefficients Biotope et Espaces Verts, installation clim en façades et clôture
- c) **Dossiers refusés**
 - DP ABOUDI K., Rue des Anémones pour remplacement porte garage par baie vitrée
 - DA SO GOOD TRAITEUR, Rue du Vieux Bourg pour installation de 2 enseignes
 - PC ZAMANA D., Rue de la Dôle pour une piscine et un appentis
 - PC SCI RHISELAMI, Route Blanche pour réhabilitation et surélévation grange en logement
 - PC SCI LIYA IMMO, Route Blanche pour modification pente de toiture
- d) **Déclaration(s) d'intention d'aliéner** : 5 déclarations sont présentées pour lesquelles la commune n'exercera pas son droit de préemption.

4°) Ecole – Cantine – Centre de Loisirs

- a) Compte-rendu/Informations diverses : Yann BILLARD informe que la rentrée scolaire s'est bien passée et que l'école compte cette année 332 élèves dont 99 maternelles répartis sur 4 classes.
3 nouvelles animatrices, une directrice et une directrice adjointe ont été recrutées pour le centre de loisirs. Les directrices prendront respectivement leur fonction en octobre et novembre.
Le nouveau prestataire pour la livraison des repas à la cantine est également en place.
Yann BILLARD remercie le secrétariat de mairie pour le travail effectué cet été dans le cadre de la gestion des mouvements de personnel et des inscriptions scolaires et périscolaires.

5°) Travaux, Bâtiments et Voirie

- a) Informations diverses :
 - Les travaux de la nouvelle école se poursuivent. Une visite du chantier par les élus sera possible au préalable de la séance du conseil d'octobre.
 - Les travaux de la maison Séniors ont repris et se poursuivent normalement.
 - Le tracé du terrain de foot est fait et des filets pour les cages seront installés prochainement.
 - Les travaux de la vélo-route sont terminés, restent à faire le marquage au sol et la signalisation.

6°) Commission Informatique – CLAC :

- a) INFORMATIQUE = RAS
- b) CLAC =
 - La fête de la mi-août a rassemblé 288 personnes et 250 repas ont été servis. Un grand merci au restaurant « Chez Arno » et aux associations pour leur contribution.
 - Un vide-grenier et vide-maison est organisé le 27 septembre prochain.
 - Marie GERVIER rappelle que sa délégation à la communication lui a été retirée par arrêté du Maire mais précise qu'elle continuera, malgré tout, à communiquer les informations sur les réseaux sociaux, réaliser toutes les affiches et flyers et vidéos et photos bénévolement. Elle souhaiterait que le téléphone qui avait été mis à sa disposition puisse être remis à la CLAC (commission loisir animation et communication) de la Mairie qui s'en sert pour prendre des photos lors des manifestations communales ainsi que les demandes de réservation du public. Monsieur le Maire précise que le matériel qui lui a été fourni devra être restitué en mairie après le vide grenier.

7°) Affaires sociales et CCAS

- a) Informations diverses : Toujours beaucoup de demandes pour la maison Séniors.
Les invitations pour le repas des aînés du 12 octobre prochain vont être envoyées aux segnerands dans les prochains jours.

8°) Communauté d'agglomération

- a) Compte-rendu du conseil communautaire du 9 juillet : le CR sera transmis aux conseillers.
- b) Compte-rendu des différentes commissions :
 - Régie des Eaux Gessiennes

9°) Questions/informations diverses

- Monsieur le Maire fait part au conseil du courrier de l'inspecteur académique, concernant l'enseignement de cours d'arabe. Ces cours, non obligatoires et facultatifs, sont proposés du CE1 au CM2. Après renseignements obtenus auprès de la directrice de l'école, qui est favorable à ce que des cours d'arabe soit donnés à l'école, 20 enfants seraient intéressés, dont 8 de Segny, 6 de Chevy, 5 de Prévessin, et 1 de Versonnex. Les cours seraient donnés à l'école de Segny, une heure et demie par semaine, le mercredi matin. Cette information fait débat au sein du conseil et un avis ne sera définitivement communiqué à la directrice de l'école qu'après obtention des réponses aux questions posées.
- Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de pourvoir au remplacement de Cécile LECOMPTE au sein de la commission de contrôle des listes électorales. La commission se réunit une fois par an. Marie GERVIER se propose.
- Monsieur le Maire fait part au conseil de la proposition de contracter une assurance dommages/ouvrages pour la nouvelle école. Cette assurance qui prendrait effet après la réception définitive du chantier, serait valable 10 ans et couvrirait la commune en cas de malfaçons, de non-respect des règles de construction..... pouvant entraîner la fermeture de l'école. Le coût s'élèverait à 32'000€ payables sur 2 exercices. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil.
- Yann BILLARD demande un accord de principe au conseil concernant un avenant à intervenir sur le contrat de nettoyage des bâtiments communaux, et en particulier de l'école. Cet avenant s'élève à 354€/mois et concerne le nettoyage de la 5^{ème} classe de maternelle qui a été supprimée et qui était nettoyée par l'ATSEM. L'accord de principe est donné à l'unanimité. Ce point fera l'objet d'une délibération au conseil d'octobre.
- Marie GERVIER revient sur la proposition de faire un plan simplifié et illustré de Segny (ne pas seulement avoir le plan du cadastre mais quelque chose de plus simple pour les habitants) avec les fontaines dessinées, la chapelle et autres éléments remarquables. Une jeune illustratrice habitant Segny nous a contacté pour proposer ses services. Sa proposition s'élève à 450€. Marie demande une réponse.

Le prochain conseil ordinaire aura lieu le Mardi 7 octobre 2025 à 19h, salle des associations.

Séance levée à 20h30